



Communiqué de presse du Comité de Soutien International à Boualem Sansal

Le Comité de Soutien International à Boualem Sansal apprend avec effroi, à l'occasion d'une interview de François-Xavier Bellamy sur Europe 1, que Madame Kaja Kallas, Haute Représentante pour les Affaires étrangères et la Politique de Sécurité de l'Union européenne, a déclaré à notre député européen ignorer la situation de notre compatriote dont elle a même demandé à Monsieur Bellamy de lui épeler le nom.

Cette prétendue ignorance est en contradiction flagrante avec le courrier adressé à Madame Kallas par le Comité le 6 janvier 2025 et nos démarches effectuées tant à Bruxelles auprès de ses services que par courriers auxquels ceux-ci ont répondu en date des 25 février et 12 mars 2025 en assurant le Comité de l'engagement par Madame Kallas d'un « *dialogue ouvert et respectueux* » avec l'Algérie au sujet de Boualem Sansal.

Elle est aussi en contradiction avec la plainte déposée contre Madame Kallas le 8 mai 2025 auprès de la Médiatrice européenne pour manquements à l'obligation d'agir quand la vie d'un compatriote est en danger comme c'est le cas de Boualem Sansal, citoyen français donc Européen.

Elle viole également de manière manifeste l'article 2 de l'Accord d'association de 2002 entre l'Union européenne et l'Algérie selon lequel « **le respect des principes démocratiques et des droits fondamentaux de l'Homme, tels qu'énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme, inspire les politiques internes et internationales des parties et constitue un élément essentiel du présent accord** », le qualificatif « **élément essentiel** » signifiant qu'en cas de violation de ces principes et de ces droits, comme la liberté d'expression, les droits de la défense, le procès équitable et l'absence de traitement inhumain et dégradant, l'accord en question ne peut être appliqué.

L'ignorance supposée de Madame Kallas est d'autant plus choquante que dans sa Résolution du 23 janvier 2025, le Parlement européen « *rappelle* » à la Présidente Ursula Von Der Leyen et à Madame Kallas « *comme le garantissent les priorités du partenariat UE-Algérie, l'importance que revêt l'état de droit afin de renforcer la liberté d'expression [et] souligne que le renouvellement de cet accord doit se fonder sur la réalisation de progrès constants et substantiels dans les domaines précités et que les futurs versements de fonds de l'Union devraient tous tenir compte des progrès accomplis en la matière* ».

A l'aube de la renégociation de cet accord par l'Union européenne se pliant ainsi à la demande du Président algérien, le Comité de Soutien :

- Réitère auprès de la Médiatrice européenne sa demande de remontrance de Madame Kallas pour avoir failli à sa mission en ignorant ou voulant ignorer, comme indiqué par le député François Xavier Bellamy, l'action qu'il lui incombe de mener face aux violations par l'Algérie des principes démocratiques et des droits fondamentaux concernant en particulier les citoyens européens que sont Boualem Sansal, Christophe Gleizes et tout autre détenu franco-algérien en Algérie ;
- Interpelle le gouvernement français pour qu'il saisisse les autorités européennes afin de stopper le processus de renégociation de l'Accord d'association de 2002 conformément à l'article 2 qui en conditionne l'application au respect des droits fondamentaux et ce, tant que tous les Franco-algériens ou Français détenus en Algérie ne seront pas rapatriés.